

Présentation de Monsieur le Professeur Claude HURIET pour le titre de membre *honoris causa*

Pierre BÉGUÉ *

J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui le Professeur Claude Huriet pour lui décerner le titre de membre *honoris causa* de l'Académie nationale de médecine. Sa carrière est double, universitaire et parlementaire.

Il est néphrologue, professeur à la faculté de Nancy, où il a dirigé le service de néphrologie de du CHU. Il créa en 1970 le centre d'hémodialyse de Nancy. Il y mit en œuvre les premières transplantations et travailla particulièrement sur le métabolisme et les modifications physiologiques en cours d'hémodialyse.

Le nom de Claude Huriet est pour nous tous fortement attaché aux lois de bioéthique. Sénateur de la Meurthe et Moselle de 1983 à 2001 il put mener de nombreux travaux parlementaires sur la recherche biomédicale, la sécurité sanitaire et la santé publique. Il a été le coauteur avec Franck Sérusclat et le rapporteur de la loi relative à la protection des personnes au cours des recherches biomédicales publiée le 22 décembre 1988, dite souvent « loi Huriet ». Elle a transformé la pratique de nos essais cliniques et a subi régulièrement des aménagements adaptés à l'exigence éthique et scientifique actuelle. En 1995 il est aussi rapporteur de la loi sur les thérapies géniques et cellulaires. En 1998 il rapporte la proposition de loi sur le renforcement de la veille sanitaire et le contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme: cette loi sera à l'origine de l'AFSSAPS. L'activité de Claude Huriet se poursuit en 1999 avec un projet de loi sur la couverture médicale universelle (ou CMU) et en 2000 par une loi qui crée l'agence de sécurité sanitaire, l'AFSSE. En 2001 il propose une loi relative à l'indemnisation de l'aléa médical et à la responsabilité médicale qui va conduire à la création de l'ONIAM, que Claude Huriet présidera de 2002 à 2008. En collaboration avec Alain Claeys il publie en 1999 le rapport de l'OPECST (office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) sur l'application de la loi de 1994 concernant le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain, l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal. Il sera membre du Comité national d'éthique de 1995 à 2001. En 2000 il a été à la base du rapport de loi sur le clonage, la thérapie cellulaire et l'utilisation des cellules embryonnaires en thérapeutique. Ce travail considérable sur la bioéthique l'a conduit à rejoindre le comité international de bioéthique de l'UNESCO en 2004. Il a été conseiller d'Etat de 2002 à 2006.

* Président de l'Académie nationale de médecine pour l'année 2016

Mais en plus de cette activité dans le domaine de la bioéthique Claude Huriet s'est aussi beaucoup impliqué dans la cancérologie et la lutte contre le cancer. Il rédige en 2001 avec Lucien Neuwirth un rapport sur la politique de la lutte anticancéreuse en France. De 2004 à 2007 il préside le cancéropole Ile de France initié par l'Institut Curie, l'Institut Gustave-Roussy, l'Institut d'hématologie de l'hôpital St Louis et l'APHP. Il en a été le président de 2004 à 2007 et le vice-président en 2010. Il a présidé le conseil d'administration de l'Institut Curie pendant 12 ans à partir de 2004 et il en est aujourd'hui le président d'honneur.

Il fut également vice-président de la fondation hospitalière de France de 1996 à 2006.

Il a mené de nombreux combats et ses engagements dans la vie publique ont été majoritairement tournés vers la santé avec une lucidité remarquable. Il a posé les pierres d'une véritable chaîne sanitaire, depuis l'expérimentation du médicament jusqu'à la pharmacovigilance. Humaniste, il a combattu pour la transparence tout en disant qu'il pouvait y avoir convergence d'intérêt mais sans conflit.

Nul doute que devenu membre *honoris causa* de notre compagnie il y trouvera l'atmosphère des réflexions qui ont été les siennes et nous l'accueillons avec un grand bonheur.

Monsieur Claude Huriet, j'ai donc l'honneur de vos déclarer membre *honoris causa* de l'Académie nationale de médecine.